

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à La Celle sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à de nouveaux bénéficiaires

**Délibération n° : 465-2024**

**Annexe :**

**PJ 1 :** Compte-rendu du comité de gestion de la marque Valeurs Parc du 07/06/2024

**PJ 2 :** Liste actualisée des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc

**Membres en exercice : 38**

**Membres présents : 22**

**Pouvoirs : 5**

**Excusés, absents : 11**

**Voix exprimées : 43 sur 70 voix de membres en exercice**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre EMERIC

**Présents(es):**

Laurence BRULEY, Roger ANOT, Philippe SCHELLENBERGER, Denise REY, Marie-Pierre EMERIC, Henri BERGE, Robert DELEDDA, Jacques PAUL, Michel GROS, Hervé THEBAULT, Simone CALLAMAND, Mikaël SCHNEIDER, Carine PAILLARD, Robert RIEU, Christian OLLIVIER, Patrice TONARELLI, Claude FABRE, Helene VERDUYN, Michel ALLISIO, Suzanne ARNAUD, Bruno AYCARD, Georges BOTELLA

**Pouvoirs :**

**Jean-Yves DOLISI**, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes ;

**Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir à Patrice TONARELLI, délégué de la commune de Rougiers ;

**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Henri BERGÉ, délégué de la commune de Gémenos ;

**Jean-Michel CONSTANS**, délégué de la communauté d'agglomération Provence Verte, a donné pouvoir à Suzanne ARNAUD, déléguée de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

**François de CANSON**, délégué de la Région Sud, a donné pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région Sud.

**Excusés(es), absents(es) :**

Laetitia TREMOUILHAC, Vincent AYALA, Jean-Marie LACATENA, Cathy SILVY, Sophie LE METER, Virginie PHELIPPEAU, Marc LAURIOL, Marie-Laure PONCHON, Véronique MIQUELLY, Didier RÉAULT, Christophe MADROLLE



Une autre vie s'invente ici

**Etaient également présents :**

Marina HOCQUET, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Denis Molès, membre du Bureau du Conseil de Parc.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Amandine CARRÉ, Responsable administrative et financière ; Tiphaine FERMI, Responsable du pôle Accueil, Education et Valorisation - Chargée de mission Fréquentation et Sports de nature ; Méline CACHET-GAUJARD, Chargée de mission Tourisme & Culture ; Gaëtan AYACHE, Chargé de projets Natura 2000 ; Aude MOTTIAUX, Responsable de l'unité Communication et participation citoyenne - Chargée de Communication et Animation territoriale.

**Vu :**

- \* La délibération du Comité Syndical n°197-2019 en date du 27 février 2019, approuvant le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » en Sainte-Baume,
- \* La délibération du Comité Syndical n°225-2019 en date du 06 novembre 2019, approuvant l'attribution de la marque aux douze premiers bénéficiaires et l'ouverture d'un nouveau référentiel pour les prestations touristiques,
- \* La délibération du Comité Syndical n° 256-2020 en date du 14 février 2020, approuvant l'ouverture d'un nouveau référentiel pour les prestations touristiques, et de deux nouveaux référentiels pour les produits agricoles,
- \* La délibération du Comité Syndical n°420-2023 Référentiels Marque Valeurs Parc en date du 25 octobre 2023, approuvant l'actualisation du référentiel « hébergement-restauration » et l'ouverture des référentiels « Activités de pleine nature », « Huile d'olive » et « Vin et produits de la vigne ».

**Considérant que :**

- \* Le comité de gestion de la marque présidé par Michel GROS, Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, qui s'est tenu le 07 juin 2024, a étudié les rapports d'audits et s'est positionné favorablement sur l'attribution de la marque pour chacune des entreprises auditées, présentées ci-dessous :
  - **Le Hameau**, représenté par Jean-Michel ROY - à Méounes-lès-Montrieux  
*Hébergement-Restauration*  
La décision du comité : **Marquage sans réserve**
  - **Asinerie du poljé**, représenté par Christelle POLI - à Cuges-les-Pins  
*Produits issus de l'élevage d'herbivores*  
La décision du comité : **Marquage sans réserve**
  - **Les Ruchers du pont vieux**, représentés par Lucille GUILLERMAIN et Jordan MAURY - à Méounes-lès-Montrieux  
*Miel et produits de la ruche*  
La décision du comité : **Marquage sans réserve**
- \* Le comité de gestion a également statué favorablement sur le renouvellement de la marque pour l'entreprise, dont la convention arrive à terme, suivante :
  - **La maison rouge**, représenté par Sylvie COULOMB - à Plan d'Aups Sainte-Baume  
*Hébergement-Restauration*  
La décision du comité : **Maintien de la marque sans réserve**

Sous réserve de l'approbation par la présente assemblée, ces marquages seront effectifs dès signature de la convention d'utilisation de la marque (d'une durée de 5 ans) signée entre le/la bénéficiaire de la marque et le Parc.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution de la marque Valeurs Parc naturel régional de la Sainte-Baume auxdits bénéficiaires ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation de la marque avec les entreprises listées ci-dessus.
- **DE DONNER** pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
  
Michel GROS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 083-200031623-20240626-4652024-DE